

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 5 octobre 2022

France Nature Environnement Doubs, la LPO Bourgogne-Franche-Comté et FERUS ont participé le lundi 3 octobre à la réunion « loup » qui s'est tenue à Labergement-Sainte-Marie en présence notamment du préfet du Doubs, du préfet du Jura du préfet coordinateur du plan loup et des autorités suisses. Cette réunion sur le loup et les activités d'élevage dans le massif du Jura était nécessaire et vivement attendue par l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Au terme de cette réunion, nous ne pouvons qu'applaudir la volonté affichée de créer un espace de dialogue visant à « restaurer la confiance » entre tous afin de tracer une feuille de route à l'échelle régionale et en coordination avec les pouvoirs publics suisses. Mais cette confiance ne sera possible qu'à la condition d'une véritable transparence du dossier et à l'inclusion des associations de protection de la nature dans toutes les réunions, visites de terrain ou groupes de travail se rapportant au sujet du loup.

Les services de l'Etat doivent s'engager à réellement chercher des moyens de cohabitation - fondés sur la protection des élevages et non sur le recours automatique aux tirs létaux - permettant aux éleveurs de coexister sereinement avec cette espèce dont la protection stricte s'impose, dans le respect des directives européennes.

On sait aujourd'hui que l'efficacité des mesures de protection passe avant tout par une parfaite connaissance des meutes ; cela implique d'en assurer un suivi fin. Une telle démarche est indispensable pour garantir une base scientifique rigoureuse et objective pour des débats constructifs et apaisés ; elle seule permettra les tests et implémentations pour les nécessaires innovations de protection de troupeaux, voire d'effarouchement. L'Etat a la responsabilité de garantir cette impartialité.

Alors que les différentes études (y compris en France) n'ont pas montré l'efficacité des tirs de loups sur les dommages aux troupeaux, le sacrifice trop rapide d'une louve reproductrice le 20 septembre, a donné un signal fort d'une stratégie des pouvoirs publics orientée vers la seule régulation du loup. Nous souhaitons, qu'à l'avenir, une réponse précipitée et simpliste ne soit plus l'unique mode de réponse à une problématique complexe nécessitant de la réflexion sur le long terme. Le futur plan loup 2023-2028 devra d'ailleurs consacrer une part importante à la protection des bovins, basée notamment sur les expériences de nos voisins européens.

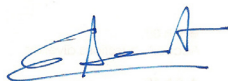
Il convient également de rappeler que le loup est avant tout un prédateur d'ongulés sauvages et que son retour contribuera à limiter les effectifs de certaines espèces à l'origine de dégâts importants sur les activités agricoles et sylvicoles.

A l'heure où l'érosion de la biodiversité est au coeur des préoccupations de nos concitoyens, nous resterons vigilants à ce que notre territoire soit à la hauteur des défis qui lui sont proposés et nous nous tenons à disposition des pouvoirs publics dans le cas d'une véritable recherche de solutions permettant la cohabitation de tous, éleveurs et faune sauvage.

Natacha Bigan
Coordinatrice Massif
du Jura - FERUS



Gilles Benest
Président de FNE Doubs



Joelle PIENOZ
Co-présidente de JNE



Bernard Marchiset
Président de la LPO-BFC



Michèle Budna
Présidente du Pôle Grands Prédateurs



Christian ARTHUR,
Président de la SFPEM

